

Déclaration liminaire CE - SNES Buenos Aires- 1er octobre 2026

Le SNES et l'ensemble des syndicats de la FSU, a appelé à se joindre à la grève du 29 septembre, pour défendre la place de l'opérateur public, les métiers de l'enseignement, les droits des personnels, les statuts, les conditions de travail et de rémunération - autant de sujets qui sont au cœur même des missions de service public d'éducation à l'étranger. Il y a eu 61% de grévistes parmi les détachés du secondaire. C'est un message fort de capacité de mobilisation que la FSU adresse à l'Agence à la veille du CSA de l'Agence qui annoncera les mesures prises dans le cadre de la réforme.

Nous tenons à signaler notre préoccupation face aux restrictions budgétaires dégradant la qualité et la continuité pédagogique et aux décisions prises pour y faire face, qui sont effectuées sans planification, sans concertation, et sans tenir compte des réalités pédagogiques.

La décision d'augmenter le seuil d'ouverture des spécialités en Terminale nous semble particulièrement préjudiciable pour les élèves. Certains élèves voulant conserver les spécialités HLP et NSI en Terminale se voient contraints de poursuivre au CNED. Or, cette possibilité n'a jamais été évoquée lorsqu'ils ont fait leur choix en fin de Seconde. Il leur est de plus demandé de confirmer leur choix pour la Terminale avant même que leurs parents aient pu obtenir un rendez-vous avec la direction. Nous estimons qu'une telle décision met à mal l'équité de traitement pour ces élèves qui n'auront pas, contrairement à leur camarades, la possibilité d'être accompagnés par un enseignant pendant l'intégralité des heures consacrées à l'enseignement des spécialités qu'ils ont choisies.

Les équipes pédagogiques avaient alerté sur les risques liés à la multiplication des spécialités proposées dans l'établissement. Nous avons souligné que cette dispersion des effectifs compromettrait le maintien en Terminale des spécialités ouvertes en Première, tout en dégradant les conditions de leur enseignement. Nous n'avons pas été entendus, et pourtant, le résultat est là, le constat est sans appel à l'heure des restrictions budgétaires demandées par la France.

En outre, la volonté de remplir au maximum les classes et de limiter la création de groupes à effectifs réduits se fait non seulement au détriment de la qualité pédagogique mais également de la sécurité des élèves. C'est notamment le cas en classe de Première pour la spécialité physique-chimie, où il est envisagé de dispenser les cours en dehors des dalles de sciences, à distance du matériel nécessaire à cet enseignement. Notre établissement n'a pas été conçu pour de tels effectifs.

Enfin, la volonté de recruter un intervenant professionnel en contrat local pour assurer une partie des heures de la spécialité cinéma au motif de réduire les coûts ne correspond pas au cadrage des textes français. En effet, le B.O établissant le "Programme de spécialité d'arts de première et terminale générales" indique clairement que *"cet enseignement est assuré par une équipe pédagogique composée de professeurs titulaires d'une certification complémentaire de cinéma audiovisuel."* Il est également écrit que *"Ceux-ci travaillent en relation étroite avec la ou les structures culturelles partenaires et des intervenants professionnels choisis dans le cadre du partenariat (scénaristes, réalisateurs, scriptes, monteurs, ingénieurs du son, producteurs, distributeurs, etc.)."* L'intervenant professionnel ne peut donc qu'être en co-animation et ne peut en aucun cas prendre en charge seul le groupe d'élèves. Cette décision met de plus à mal le travail qui a été effectué par les enseignants pour mettre en place un partenariat qui fonctionne.

Nous réclamons donc une véritable concertation ainsi que l'abandon du recours au CNED, du recrutement d'un contrat local de technicien et la révision du dédoublement de certaines spécialités.